

Le 6 mars 2020

À une session extraordinaire du Conseil de la municipalité Canton de Stanstead tenue le **SIXIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DE L'AN DEUX MILLE VINGT**, à l'endroit habituel des séances.

SONT PRÉSENTS: Mesdames Louise Hébert et Mary Cartmel ainsi que Messieurs Christian Laporte, Jean DesRosiers et Pierre Martineau.

EST ABSENT : Monsieur Andrew Retchless

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame la mairesse Francine Caron Markwell.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Mme Caroline Gaulin, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Il y a 39 personnes dans l'assistance.

Ouverture de la séance

La mairesse Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 17 h 30.

Les membres du conseil attestent avoir reçu l'avis de convocation mentionné à l'article 156 du *Code municipal*, au moins deux jours avant la tenue de la présente assemblée.

Madame la Mairesse rappelle aux membres du conseil et aux citoyens présents que les délibérations et la période de questions, durant cette séance, porteront exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour, le tout conformément à l'article 153 du *Code Municipal*.

20-03-646

1. Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé par le conseiller Jean DesRosiers
Appuyé par la conseillère Louise Hébert
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

20-03-647

2. Règlement n° 437-2020 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 2 409 430 \$ et un emprunt de 1 900 000 \$ pour la construction de la caserne incendie » - adoption

ATTENDU QUE lors de la séance régulière du 2 mars dernier, le conseiller Pierre Martineau a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement n° 437-2020 et que le projet du règlement a également été déposé;

ATTENDU QUE l'objet du règlement d'emprunt est d'autoriser le conseil :

- a) À exécuter des travaux de construction de la caserne incendie au 394, rue Remick au Canton de Stanstead;
- b) À dépenser une somme n'excédant pas 2 409 430 \$ aux fins du règlement;
- c) À emprunter une somme de 1 900 000 \$ sur une période de 25 ans aux fins du règlement et à affecter une somme de 509 430 \$ provenant du fonds général et ce, afin d'acquitter les dépenses prévues au règlement;
- d) À imposer et à prélever annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt;
- e) À affecter à la réduction de l'emprunt décrété par le règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement et à affecter

au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu à la majorité (3 pour, 2 contre)***

QUE le conseil adopte le Règlement n° 437-2020 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 2 409 430 \$ et un emprunt de 1 900 000 \$ pour la construction de la caserne incendie »;

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture.

QUE des copies dudit règlement sont mises à la disposition du public, et ce, depuis le début de la séance.

ADOPTÉE

20-03-648

3. Modifications aux assurances de la municipalité

ATTENDU QUE suite au renouvellement certaines modifications ont été apportées à la police d'assurance de la municipalité;

***Il est proposé la conseillère Louise Hébert
Appuyé par le conseiller Jean DesRosiers
Il est résolu***

QUE le conseil approuve l'augmentation de la police d'assurance avec la MMQ pour un montant de 1 560 \$, taxes incluses;

QUE le montant soit approprié à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des citoyens se questionnent sur la notion de conflit d'intérêts.

L'utilité de la salle de formation est largement questionnée.

La Régie des incendies est remise en cause : les citoyens veulent en connaître les avantages.

Un retour est fait sur les municipalités qui sont desservis par le service incendie du Canton de Stanstead est fait.

Les gens présents dans la salle veulent des précisions concernant le montant total de l'emprunt. Ils souhaitent savoir concrètement combien cela coutera par 100 \$ d'évaluation.

Des précisions sont demandées concernant le processus d'adoption du règlement d'emprunt ainsi que sur le processus d'appel d'offre.

La question du loyer qui sera versé par la Régie des incendies est abordée.

Des précisions sont demandées concernant les coûts de construction au pi².

Des questions sont posées concernant la tenue et la signification du registre ainsi que sur la tenue d'un référendum.

Des citoyens croient qu'il serait préférable d'investir davantage dans l'asphaltage des chemins municipaux que dans la construction d'une nouvelle caserne.

Des précisions concernant l'augmentation de la taxation pour l'année 2020 ont été demandés.

20-03-649

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par le conseiller Christian Laporte, il est 19 h.

Respectueusement soumis,

Francine Caron Markwell
Mairesse

Mme Caroline Gaulin
Directrice générale et secrétaire-
trésorière par intérim